

# RAPPORT

du

## Tribunal fédéral suisse à l'Assemblée fédérale sur sa gestion pendant l'exercice 1960

(Du 13 février 1961)

---

Monsieur le Président et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre notre rapport de gestion pour l'année 1960, conformément à l'article 21 de la loi fédérale d'organisation judiciaire.

### A. — PARTIE GÉNÉRALE

1. M. le juge Adolf *Ziegler*, atteint par la limite d'âge, a pris sa retraite à la fin de l'année, après 23 ans d'activité au sein du tribunal. Le 15 décembre, l'Assemblée fédérale lui a désigné comme successeur M. le conseiller aux Etats Kurt *Schoch*, président de la cour suprême du canton de Schaffhouse, à Schleitheim.

Les démissions suivantes ont été enregistrées parmi les juges suppléants du tribunal: MM. Ernst Baur (Zurich), Charles Cornu (Genève) et Charles Halbeisen (Berne), auxquels s'ajoute M. K. Schoch, élu juge. Ils ont été remplacés par MM. Hans *Gut*, juge cantonal, à Zurich, Edouard *Jöhr*, juge cantonal, à Baden, Edouard *Barde*, juge à la cour de justice de Genève, et Arthur *Haefliger*, juge cantonal, à Olten.

2. A la fin de l'exercice, nous avons à désigner les juges d'instruction fédéraux et leurs suppléants pour la nouvelle période administrative 1961 à 1966. Outre ceux qui ont été confirmés dans leurs fonctions, nous avons nommé: pour la Suisse allemande, comme juge d'instruction et successeur de M. Otto Gloor, décédé, M. Hans *Wieland*, premier procureur général à Bâle, et, en qualité de suppléant, MM. Hermann *Renner*, juge d'instruction à Frauenfeld, et Hans *Walder*, procureur général à Zurich; pour la Suisse romande, comme suppléant, M. Edouard *Drexler*, président de la cour de justice de Genève; pour la Suisse italienne, en qualité de suppléant, M. Argante *Righetti*, avocat, procureur général pour le district du Sopraceneri, à Bellinzone (cf. liste complète dans FF 1961, p. 80).

Pour la même période administrative, nous avons désigné sept membres de la commission supérieure d'estimation et les présidents des commissions fédérales d'estimation des sept arrondissements, ainsi que leurs suppléants (cf. liste dans FF 1961, p. 80/81).

Pour toutes ces nominations, nous avons tenu compte de la limite d'âge de 70 ans introduite par décision du plenum du 15 septembre 1960, à la suite de l'arrêté du Conseil fédéral du 14 juillet 1959 (RO 1959, p. 608) fixant notamment la limite d'âge des membres des commissions extra-parlementaires.

3. Nous avons donné notre *avis*:

a. Au département de justice et police:

— au sujet de l'avant-projet de loi fédérale sur la procédure administrative fédérale;

b. Au département de l'économie publique:

— sur un projet d'arrêté du Conseil fédéral concernant l'exécution de l'article 4, 4<sup>e</sup> alinéa, de l'arrêté fédéral du 19 juin 1959 sur les mesures complémentaires d'ordre économique et financier applicables à l'économie laitière (institution du recours de droit administratif);

— au sujet du projet de loi fédérale sur le contrôle des fermages agricoles (procédure à suivre pour la dévolution à l'Etat d'avantages pécuniaires illicitement acquis);

— sur l'avant-projet de statut légal de l'horlogerie (système de la procédure de recours).

4. Dans notre activité ordinaire, il y a eu, sur l'ensemble des affaires, 32 entrées de moins que l'année précédente. Cette diminution comprend:

Causes civiles . . . . .	24	
Recours de droit public . . . . .	13	
Litiges administratifs . . . . .	6	
Recours en matière de poursuite pour dettes et de faillite . . . . .	26	— 69
Le nombre des affaires pénales, en revanche, a augmenté de . . . . .		+ 37
		— <u>32</u>

*Nombre des séances en 1960*

Plenum . . . . .	3
Commission administrative . . . . .	5
I <sup>re</sup> cour civile . . . . .	34
II <sup>e</sup> cour civile . . . . .	32
Chambre de droit public . . . . .	43
Chambre de droit administratif . . . . .	21
Cour de cassation pénale . . . . .	32
Chambre d'accusation . . . . .	2
Cour pénale fédérale . . . . .	—
Chambre des poursuites et des faillites . . . . .	5
	<u>177</u>

## Statistique des affaires traitées de 1956 à 1960

Nature des affaires	1956			1957			1958			1959			1960			Reportées à 1961
	Reportées de 1955	Introduites en 1956	Terminées en 1956	Reportées de 1956	Introduites en 1957	Terminées en 1957	Reportées de 1957	Introduites en 1958	Terminées en 1958	Reportées de 1958	Introduites en 1959	Terminées en 1959	Reportées de 1959	Introduites en 1960	Terminées en 1960	
<i>I. Affaires civiles</i>																
1. Procès directs . . . . .	13	10	10	13	12	6	19	3	8	14	13	10	17	6	12	11
2. Recours en réformo . . . . .	104	404	412	96	418	382	132	404	421	115	391	390	116	371	386	101
3. Recours en nullité . . . . .	7	9	14	2	13	10	5	3	7	1	7	8	—	10	10	—
4. Autres affaires civiles (demandes de révision, d'interprétation ou de modération) . . . . .	—	5	5	—	11	9	2	9	6	5	15	15	5	15	12	8
<i>II. Affaires pénales</i> . . . . .	73	456	449	80	506	524	62	469	489	42	514	491	65	551	565	51
<i>III. Contestations de droit public</i>	177	643	661	159	692	647	204	641	687	158	620	623	155	607	595	167
<i>IV. Contestations de droit administratif</i> . . . . .	84	161	165	80	155	168	67	145	149	63	136	139	60	130	134	56
<i>V. a. Recours en matière de poursuite pour dettes et de faillite</i>	3	142	140	5	138	138	5	155	155	5	149	144	10	123	130	3
<i>b. Procédures d'assainissement d'entreprises de chemins de fer, d'hôtels, de communes et de banques</i> . . . . .	—	3	1	2	—	1	1	1	1	1	1	1	1	4	1	4
<i>VI. Jurisdiction non contentieuse</i>	1	5	4	2	1	1	2	3	4	1	3	3	1	1	1	1
Total	462	1838	1861	439	1946	1886	499	1833	1927	405	1849	1824	430	1818	1846	402

Le tableau ci-après indique la *durée des instances* :

Nature des affaires	Total des affaires terminées en 1960	Durée des instances								Maximum				Moyenne		Durée moyenne des le jugement jusqu'à l'expédition de l'arrêt ou de la décision
		1 mois (30 jours)	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 2 ans	au-delà de 2 ans	Années	Mois	Jours	Années	Mois	Jours	Jours		
															Jours	
<i>I. Affaires civiles :</i>																
1. Procès civils directs	12	1	2	2	4	1	2	4	2	24	2	10	—	22		
2. Recours en réforme	386	79	164	112	28	3	—	1	—	25	2	27	27	36		
3. Recours en nullité	10	5	3	1	1	—	—	—	—	—	1	13	13	43		
4. Demandes de révision, d'interprétation ou de modification . . . . .	12	6	4	1	1	—	—	—	—	28	2	3	3	25		
<i>II. Affaires pénales . . . . .</i>	565	396	117	32	20	—	—	—	—	24	1	5	22			
<i>III. Contestations de droit public et expropriations</i>	595	229	250	66	42	7	1	2	3	29	2	4	21			
<i>IV. Contestations de droit administratif . . . . .</i>	134	16	53	28	22	11	4	2	3	23	5	5	32			
<i>V. Recours en matière de poursuite pour dettes et de faillite . . . . .</i>	130	117	8	5	—	—	—	—	—	16	—	6	24			
<b>Total</b>	<b>1844</b>	<b>849</b>	<b>601</b>	<b>247</b>	<b>118</b>	<b>22</b>	<b>7</b>									

## B. — PARTIE SPÉCIALE

## I. — ADMINISTRATION DE LA JUSTICE CIVILE

Le tableau ci-après donne le relevé des causes civiles dont le Tribunal fédéral s'est occupé en 1960:

Nature de la cause	Reportées de 1959	Introduites en 1960	Total	Terminées	Reportées à 1961
1. Procès directs . . . . .	17	6	23	12	11
2. Recours en réforme. . . . .	116	371	487	386	101
3. Recours en nullité . . . . .	—	10	10	10	—
4. Demandes de révision, d'interprétation ou de modération . . . . .	5	15	20	12	8
Total	138	402	540	420	120

Les 386 *recours en réforme* ont été réglés de la manière suivante:

Recours irrecevables . . . . .	46
Recours devenus sans objet, retraits ou transactions . . . . .	72
Recours admis . . . . .	36
Recours rejetés . . . . .	208
Affaires renvoyées à l'autorité cantonale . . . . .	24
	386

Sauf 5, qui datent 1 de 1956, 1 de 1958 et 3 de 1959, les 101 recours en réforme reportés à 1961, ont été interjetés au cours de l'année (54 en novembre et décembre). Dans 13 cas, le jugement a dû être ajourné parce qu'un recours était pendant devant une autre autorité.

## II. — ADMINISTRATION DE LA JUSTICE PÉNALE

1. La *chambre d'accusation* a été saisie de 30 affaires (27 en 1959), savoir:

- a. La surveillance d'une instruction préparatoire visant l'acceptation d'avantages et la corruption passive; la cause a été terminée;
- b. 27 contestations de for, dont 12 entre autorités de deux ou plusieurs cantons (art. 264 de la LF sur la procédure pénale); dans 15 cas, le for a été fixé à la demande d'une partie. Sauf une, toutes ces affaires ont été réglées;
- c. 2 demandes d'entraide judiciaire, dont l'une a été terminée et l'autre reportée à 1961.

2. La *cour pénale fédérale* n'a été saisie d'aucune affaire.

3. *Cour de cassation pénale*. Le nombre des causes pendantes s'est élevé à 586 (526 en 1959), y compris 64 reportées de l'année précédente.

Parmi les affaires introduites en 1960, 98 concernaient la circulation routière.

Ont été réglés:

Pourvois irrecevables . . . . .	161
Pourvois devenus sans objet ou retirés . . . . .	67
Pourvois admis . . . . .	59
Pourvois rejetés . . . . .	250
	537

Sauf un cas, où un recours est encore pendant devant une autorité cantonale, les 49 affaires reportées à 1961 proviennent toutes de 1960 (32 des mois de novembre et décembre).

Sur 537 causes terminées, 263 ont été traitées par une délégation de trois juges, conformément à l'article 275bis de la loi fédérale de procédure pénale.

### III. — CONTESTATIONS DE DROIT PUBLIC

Les contestations de droit public suivantes ont été soumises au Tribunal fédéral en 1960:

Nature des affaires	Reportées de 1959	Introduites en 1960	Total	Terminées	Reportées à 1961
1. Différends entre cantons (art. 83b OJ)	4	—	4	1	3
2. Recours pour violation de droits constitutionnels des citoyens (art. 84a OJ)	136	554	690	557	133
3. Recours pour violation de traités internationaux (art. 84c OJ)	8	4	12	8	4
4. Recours pour violation de prescriptions fédérales sur la compétence des autorités (art. 84d OJ)	—	2	2	1	1
5. Recours concernant le droit de vote et les élections ou votations cantonales (art. 85a OJ)	—	2	2	2	—
6. Oppositions à des extraditions demandées par des Etats étrangers.	—	1	1	1	—
7. Demandes de revision, d'interprétation ou de modération (art. 136 s. OJ)	3	13	16	13	3
8. Recours en matière d'expropriation	4	31	35	12	23
Total	155	607	762	595	167

Les 595 affaires terminées se répartissent ainsi:

Recours irrecevables . . . . .	177
Recours devenus sans objet, retraits ou transactions . . . . .	105
Recours admis . . . . .	62
Recours rejetés . . . . .	251
	<hr/>
	595
	<hr/>

226 contestations ont été jugées par la délégation de trois juges (art. 92 OJ), 14 l'ont été par la I<sup>re</sup> cour civile, 15 par la II<sup>e</sup> cour civile, 3 par la chambre de droit administratif et 24 par la cour de cassation pénale.

Des 167 affaires reportées à 1961, il en a été introduit 1 en 1934, 1 en 1945, 6 en 1956, 4 en 1957, 6 en 1958, 12 en 1959 et 137 en 1960 (116 en novembre et décembre). Dans 34 cas, le jugement a dû être ajourné parce qu'un recours était pendant devant une autre autorité.

Il a été statué sur 69 demandes de mesures provisionnelles en vertu de l'article 94 de la loi fédérale d'organisation judiciaire.

2 contestations ont nécessité un échange de vues avec le Conseil fédéral ou ses départements au sujet de la compétence (art. 96 OJ).

## IV. — CONTESTATIONS DE DROIT ADMINISTRATIF

Les contestations de droit administratif suivantes ont été soumises au Tribunal fédéral en 1960:

Nature des affaires	Reportées de 1959	Introduites en 1960	Total	Terminées	Reportées à 1961
<i>I. Recours concernant les contributions de droit fédéral (art. 97 et 98 OJ) . . . .</i>	22	66	88	62	26
<i>II. Recours en vertu de l'article 99 OJ :</i>					
1. Registres . . . . .	10	17	27	21	6
2. Surveillance des fondations . . . .	1	—	1	1	—
3. Assurance privée . . . . .	—	1	1	—	1
4. Affaires douanières . . . . .	4	4	8	7	1
5. Fabriques, arts et métiers . . . .	—	1	1	1	—
6. Assurances sociales . . . . .	4	1	5	5	—
7. Postes, télégraphes et téléphones.	—	2	2	2	—
8. Autres cas (art. 100 OJ) . . . . .	4	12	16	9	7
9. Protection de l'industrie horlogère	3	17	20	13	7
<i>III. Demandes d'ordre pécuniaire :</i>					
a. Réclamations formées par la Confédération ou contre elle (art. 110 OJ)	7	4	11	7	4
b. Contestations découlant des rapports de service des fonctionnaires fédéraux (art. 110a OJ) . . . . .	3	2	5	5	—
c. Autres cas (art. 111a et i OJ) . . .	1	3	4	1	3
<i>IV. Prorogation de juridiction (art. 112 OJ)</i>	1	—	1	—	1
<b>Total</b>	60	130	190	134	56

Les 134 affaires terminées se répartissent comme suit:

Recours irrecevables . . . . .	8
Recours devenus sans objet, retraits ou transactions . . . .	28
Recours admis . . . . .	33
Recours rejetés . . . . .	65

---

134



## V. — POURSUITE POUR DETTES ET FAILLITE

La chambre des poursuites et des faillites a été saisie de 133 plaintes et recours (21 de moins que l'année précédente). Elle en a réglé 130, de sorte que 3 cas ont dû être reportés à 1961.

Les affaires terminées se répartissent ainsi:

Recours irrecevables . . . . .	37
Recours devenus sans objet . . . . .	1
Recours admis . . . . .	25
Recours rejetés . . . . .	67
	130

Les rapports des autorités de surveillance cantonales n'ont donné lieu à aucune observation.

Nous avons complété ou précisé diverses formules de poursuite et de faillite, en raison de certaines difficultés rencontrées dans la pratique.

Nous avons donné notre avis notamment:

- Sur le projet du département fédéral de justice et police visant la modification du tarif des émoluments (en ce qui concerne la faillite des banques et des caisses d'épargne);
- Sur le calcul de la part saisissable du salaire dans les poursuites en recouvrement de contributions d'entretien, selon une proposition de l'union des préposés aux offices de poursuites du canton de Saint-Gall;
- En réponse à une question du département de justice et police du canton de Genève relative aux pouvoirs de la police lorsqu'elle est appelée à assurer l'exécution de saisies ou de séquestres;
- Sur la proposition de l'association suisse des banquiers tendant à ce que le Tribunal fédéral édicte des dispositions générales pour la faillite des banques et des caisses d'épargne, en vertu de l'article 36, 3<sup>e</sup> alinéa, de la loi sur les banques du 8 novembre 1934 (avis provisoire).

### *Entreprises de chemins de fer*

Communauté des créanciers: une procédure est terminée, deux sont encore pendantes.

Liquidation forcée: des requêtes ont été formées contre une entreprise.

## VI. — COMMISSIONS FÉDÉRALES D'ESTIMATION

Les rapports présidentiels donnent sur l'activité des commissions les renseignements suivants:

*1<sup>er</sup> arrondissement:* Sur 14 affaires enregistrées (dont 8 reportées de 1959), 8 concernent des lignes électriques, 4 les chemins de fer fédéraux, 1 une

place de tir, 1 les postes; 5 causes ont été terminées et 9 reportées à 1961.

*II<sup>e</sup> arrondissement:* Sur 15 affaires enregistrées (dont 6 reportées de 1959), 3 concernent des usines de forces motrices, 3 des lignes électriques, 6 le département militaire, 2 les chemins de fer fédéraux, 1 un chemin de fer privé; 8 causes ont été terminées et 7 reportées à 1961.

*III<sup>e</sup> arrondissement:* Sur 12 affaires enregistrées (dont 7 reportées de 1959), 2 concernent des usines de forces motrices, 1 une ligne électrique, 2 des aérodromes, 5 les chemins de fer fédéraux, 1 une place de tir, 1 un tram; 4 causes ont été terminées et 8 reportées à 1961.

*IV<sup>e</sup> arrondissement:* Sur 19 affaires enregistrées (dont 9 reportées de 1959), 1 concerne une usine de forces motrices, 9 des lignes électriques, 4 les chemins de fer fédéraux, 2 des chemins de fer privés, 3 des routes; 2 causes ont été terminées et 17 reportées à 1961.

*V<sup>e</sup> arrondissement:* Sur 9 affaires enregistrées (dont 6 reportées de 1959), 4 concernent des lignes électriques, 1 les chemins de fer fédéraux, 1 le département militaire, 3 des routes; 6 causes ont été terminées et 3 reportées à 1961.

*VI<sup>e</sup> arrondissement:* Sur 15 affaires enregistrées (dont 8 reportées de 1959), 2 concernent des usines de forces motrices, 5 des lignes électriques, 4 le département militaire, 2 les postes, télégraphes et téléphones, 2 les chemins de fer fédéraux; 4 causes ont été terminées et 11 reportées à 1961.

*VII<sup>e</sup> arrondissement:* Sur 41 affaires enregistrées (dont 26 reportées de 1959), 19 concernent des usines de forces motrices, 10 des lignes électriques, 4 les chemins de fer fédéraux, 1 un chemin de fer privé, 2 des places de tir, 1 les douanes, 3 des routes, 1 un aérodrome; 15 causes ont été terminées et 26 reportées à 1961.

Veillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Lausanne, le 13 février 1961.

Au nom du Tribunal fédéral suisse:

*Le président,*  
**Schönenberger**

*Le greffier,*  
**Heiz**